

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 21 décembre 2016

ABSENT EXCUSE : REY Jean-Christophe

SECRETAIRE DE SEANCE : CHAUVET Laurie

DELIBERATIONS

Election d'une vice-présidente

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L 123-6 ;

M.le maire, président du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président. Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Est candidate : Madame Delphine BOUILLE

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président au scrutin secret.

Est élue vice-présidente : Madame Delphine BOUILLE.

Votée à l'unanimité.

Secours :

Monsieur le Président informe la Commission administrative que dans le cadre de l'action générale de prévention et de développement social, le centre communal d'action sociale peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables (article L 123-5 du code de l'action sociale et des familles). Ces interventions peuvent se faire au moyen de prestations en espèces, remboursables ou non, et de prestations plus traditionnelles, en nature (article L 123-2 de ce même code).

Compte tenu de la crise économique actuelle, M. le Président propose d'accorder des secours pour permettre à des personnes ou à des familles en précarité, confrontées à des difficultés majeures ponctuelles de faire face. Elles prennent alors la forme de bons alimentaires, bons d'essence, règlement direct des créanciers, prise en charge des frais de scolarité...

La commission administrative :

- **ACCEPTÉ** d'accorder des secours pour permettre à des personnes ou à des familles en précarité, confrontées à des difficultés majeures ponctuelles de faire face. Ces interventions peuvent se faire au moyen de prestations en espèces, remboursables ou non, sous forme de bons alimentaires, bons d'essence, règlement direct des créanciers, prise en charge des frais de scolarité...
- **PRÉCISE** que chaque demande sera soumise à la constitution d'un dossier comprenant un certain nombre de renseignements familiaux, professionnels et financiers qui permettent d'apprécier la situation du demandeur et les difficultés qu'il rencontre.

Votée à l'unanimité.

**Le Président,
Julian MARTINEZ**

